

09/05/2023

PROGRAMME DES TRAVAUX

Département du LOIRET
Commune de VIENNE-EN-VAL

Route de Tigy



SOMMAIRE

1- VOIRIE	3
2- ASSAINISSEMENT EAUX USEES	3
3- ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	3
4- EAU POTABLE - DEFENSE INCENDIE	4
5- TELEPHONE	4
6- ELECTRICITE	4
7- GAZ	4
8- ECLAIRAGE PUBLIC	4
9- ESPACES VERTS	4
10- DIVERS	4

1- VOIRIE

Une voirie principale en impasse, avec retournement, débouchant sur la route de Tigy, sera réalisée pour desservir les lots 1 à 15 et 21 à 23.

Cette voirie, d'une largeur de 5m60, sera constituée en enrobé sur couche de fondation calcaire ou traitement de sol.

Une voirie secondaire en sens unique, démarrant et finissant sur la voirie principale, sera réalisée pour desservir les lots 16 à 20.

Cette voirie, d'une largeur de 4.m00, sera constituée en enrobé sur couche de fondation calcaire ou traitement de sol.

Les trottoirs et le sentier piéton seront constitués en calcaire stabilisé.

L'aménageur réalisera la fourniture et la pose d'un feu tricolore à détection à la sortie du lotissement, réglé avec les feux existants sur la route de Tigy.

2- ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Les eaux usées des lots seront recueillies dans une boîte de branchement.

Les boîtes de branchement des lots seront raccordées sur une canalisation qui sera mise en place sous la voirie nouvelle (réseau à écoulement gravitaire).

Un poste de refoulement sera créé afin de rejeter les eaux usées vers le réseau d'eaux usées existant route de Tigy. Il sera mis en place au niveau de la placette prévue pour les véhicules d'entretien située derrière le lot 23.

3- ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

- Suivant la topographie du terrain la gestion des Eaux Pluviales sera répartie en deux zones :

1) La première zone à l'Ouest est gérée par une évacuation dans le réseau existant

Les eaux pluviales seront collectées par l'intermédiaire de grilles avaloirs.

L'ensemble de ces eaux seront acheminées gravitairement à l'aide de canalisations PVC \varnothing 200 et \varnothing 315 vers une rétention de 91m³.

Cette rétention sera réalisée soit par une structure alvéolaire type « nid d'abeille », soit par un surdimensionnement de la canalisation, située sous la voirie nouvelle.

Un limiteur de débit à 1L/s/ha (soit 0.79L/s) sera installé avant le rejet dans le réseau existant (Voir note de calcul hydraulique en annexe).

2) La deuxième zone à l'Est est gérée par une rétention et infiltration par des noues drainante et bassins de rétention-infiltration.

Le volume total à stocker devra être de 209m³ minimum (Voir note de calcul hydraulique en annexe).

- Les eaux pluviales des lots seront traitées individuellement sur chaque lot. Un rejet de 2m³ par lot sera toutefois autorisé vers le nouveau réseau d'eaux pluviales qui sera mise en place sous la voirie. (Les volumes calculées dans le paragraphe précédent prennent en compte ce surplus des lots)

4- EAU POTABLE - DEFENSE INCENDIE

Les lots seront desservis à partir du réseau existant route de Tigy.

Ces lots disposeront d'un branchement raccordé au réseau.

Un poteau ou une bouche incendie sera créé afin d'assurer la défense incendie de l'opération.

5- TELEPHONE

Les lots seront desservis en souterrain à partir du réseau existant route de Tigy.

Ces lots disposeront d'un regard de branchement raccordé au réseau par des fourreaux PVC.

6- ELECTRICITE

Les lots seront desservis à partir du réseau électrique existant route de Tigy.

Ces lots disposeront d'un coffret de comptage raccordé au réseau.

L'étude sera réalisée par ENEDIS.

7- GAZ

Néant.

8- ECLAIRAGE PUBLIC

Un éclairage sera prévu. Le nombre et l'emplacement des candélabres seront déterminés par une étude d'éclairage.

L'éclairage sera similaire à celui déjà déployé dans la commune.

9- ESPACES VERTS

Aux abords de la R.D. n°14, sur la totalité de la façade, de part et d'autre de la voie primaire, il sera réalisé une bande engazonnée plantée d'arbres d'alignement (érable plane, érable panaché, érable pourpre, hêtre, frêne blanc d'Amérique).

Les arbres d'alignement ont pour effet de bien signaler l'opération. Ils ne sont pas un obstacle à la visibilité et à la transparence.

10- DIVERS

Néant.